



Berne, le 24 janvier 2022

Destinataires

Partis politiques

Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Train d'ordonnances agricoles 2022 : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) consulte les cantons, la principauté de Liechtenstein, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de train d'ordonnances agricoles 2022.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **lundi 2 mai 2022**.

Dans le cadre de cette consultation nous vous soumettons, pour avis, les dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'agriculture et à la loi fédérale sur le droit foncier rural. Il est prévu de modifier les ordonnances suivantes :

Dénomination de l'acte
Ordonnances du Conseil fédéral
▪ Ordonnance sur le droit foncier rural, ODFR ▪ Ordonnance sur les paiements directs, OPD ▪ Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles, OCCEA ▪ Ordonnance sur les contributions à des cultures particulières, OCCP ▪ Ordonnance sur l'agriculture biologique ▪ Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm ▪ Ordonnance sur les améliorations structurelles, OAS ▪ Ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture, OMAS ▪ Ordonnance sur l'importation et l'exportation de légumes, de fruits et de plantes horticoles, OIELFP ▪ Ordonnance sur le vin ▪ Ordonnance sur la santé des végétaux, OSaVé, ▪ Ordonnance sur les aliments pour animaux, OSALA ▪ Ordonnance sur l'élevage, OE ▪ Ordonnance sur le bétail de boucherie, OBB ▪ Ordonnance sur le soutien du prix du lait, OSL ▪ Ordonnance relative à Identitas SA et à la banque de données sur le trafic des animaux, Old-BDTA ▪ Ordonnance sur les routes nationales, ORN ▪ Ordonnance sur le service civil, OSCi



Dénomination de l'acte
Ordonnances du DEFR
▪ Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique ▪ Ordonnance du DEFR concernant l'hygiène dans la production primaire, OHyPPr ▪ Ordonnance du DEFR sur le service civil de remplacement, OSCi-DEFR
Ordonnance de l'OFAG
▪ Ordonnance de l'OFAG sur les aides à l'investissement et les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture, OIMAS

Nous vous invitons à donner votre avis sur les dispositions modifiées et sur les explications figurant dans le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing>.

Nous vous saurions gré d'utiliser le document servant à recueillir les avis, également disponible à l'adresse Internet précitée. L'utilisation de ce modèle et son envoi au format Word facilitent notre tâche de dépouillement.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

gever@blw.admin.ch

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- Mélina Taillard, melina.taillard@blw.admin.ch, 058 461 19 96
- Fabian Riesen, fabian.riesen@blw.admin.ch, 058 463 33 75

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral